

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 A 18H30**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J.L. LOURADOUR ; M. JAMIN ; J. F. MELOT ; J. COURTAULT

Absent : J. F. BENEZY

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Jeudi 14 novembre 2019

**1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 septembre 2019**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté**

*Considérant les délibérations n° 2019-03-27 du 27 juin 2019 et n°2019-04-16b du 26 septembre 2019 approuvant respectivement le retrait de la compétence optionnelle « création et entretien de voirie d'intérêt communautaire », la répartition de l'actif et du passif ainsi que la modification des statuts en ce sens ;*

*Considérant les délibérations n° 2019-02-09 du 15 avril 2019 et n°2019-04-16a du 26 septembre 2019 approuvant respectivement la rétrocession du gîte de Couffy-sur-Sarsonne à la commune, la répartition de l'actif et du passif ainsi que la modification des statuts en ce sens ;*

Le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté et expose le projet de statuts qu'il convient d'acter.

**Il informe que la refonte des statuts de Haute-Corrèze Communauté s'inscrit dans un calendrier très court. Les 71 communes devront délibérer avant le 6 décembre 2019 pour l'intervention de l'arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2019.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les statuts de Haute-Corrèze Communauté tels que joints en annexe pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **APPROUVE** le retrait de la compétence optionnelle « création et entretien de voirie d'intérêt communautaire » ainsi que la répartition de l'actif et du passif comme suit :

Création et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Actif	Passif
Néant	Néant

- **APPROUVE** la rétrocession du gîte de Couffy-sur-Sarsonne à la commune ainsi que la répartition de l'actif et du passif comme suit :

Gîte de Couffy

Actif	Passif
344 466,64 €	Néant

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicition seront remplies.

3. **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur le périmètre de Haute-Corrèze Communauté – Plan de financement de la mission « Etude schéma directeur »**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les élus de Haute-Corrèze Communauté, lors de la réunion du Conseil communautaire du 18 mai 2017, ont souligné la nécessité de réaliser un Schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le périmètre communautaire.

Madame le Maire précise que cette étude doit permettre aux élus de disposer d'un outil d'aide à la décision technique et stratégique en matière de gestion d'eau potable sur la Haute-Corrèze afin de garantir une eau en quantité suffisante et conforme en qualité dans les prochaines années.

Madame le Maire précise que cette étude bénéficie d'une aide exceptionnelle de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (70 % du montant HT) s'ajoutant à celle du Conseil Départemental de la Corrèze (10 %).

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel concernant la Commune de Confolent-Port-Dieu comme suit :

Montant prévisionnel estimatif étude HT	22 500 €
Participation de la Commune	4 500 €

en précisant que la Communauté de communes fera l'avance de trésorerie, percevra les subventions, et facturera ensuite la part restante à notre collectivité, soit 20 %.

Madame le Maire rappelle que la réussite de cette étude repose sur la participation globale et solidaire de l'ensemble des élus de la Haute-Corrèze.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Décide d'entrer dans la démarche proposée par Haute-Corrèze Communauté pour le lancement de l'étude « Schéma directeur d'eau potable »,
- ✓ Accepte le plan de financement présenté, sous réserve de déduction du chiffrage des actions déjà réalisées (pose de compteurs, etc.) par SOCAMA dans le cadre des travaux d'interconnexion avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Bort-les-Orgues pour alimenter Confolent-Port-Dieu,
- ✓ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération au mieux des intérêts de la commune.

4. **Décision modificative n° 1**

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2019 sont insuffisants, le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'inscription comme suit :

## Section de Fonctionnement

Article	Dépenses	Recettes
7718 – Produits exceptionnels		+2.289,10 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+50,00 €	
61521 – Entretien bâtiments	+2.239,10 €	
<b>Total</b>	<b>+2.289,10 €</b>	<b>+2.289,10 €</b>

### 5. Questions diverses

#### Assurance statutaire du personnel

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Madame le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

#### Cérémonie des vœux

Dimanche 5 janvier 2020 à 15h

#### Subvention du PNR

Le PNR de Millevaches en Limousin a accordé une subvention de 2.400 € pour la restauration du four du Bourg.

#### Travaux devant le cimetière

Faire réaliser des devis pour changer la buse à l'entrée du cimetière (Entreprise Mattioz, Cauquot).